

DEPARTEMENT DE L'AUBE

VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



18 décembre 2024
2024-189

Date de la convocation
12.12.2024
Date de publication
12.12.2024
Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28

Certifié exécutoire
Nogent-sur-Seine,
le 24 DEC. 2024

Maire

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le dix-huit décembre deux mille vingt-quatre à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le douze décembre deux mille vingt-quatre.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Pierre MATHY, Murielle DOUSSOT, Loïc CHAMPION, Emmanuelle STEIB, Alain BARAYON, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Alain DAMASSE, Bénédicte HOUDRE, Anita FARGUES, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Michel MENY, Pierre GUILBERT, Véronique CHOISELAT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Laurent LEVASSEUR, Sylvie TAPREST, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Florian DOYEN, Michèle DHEURLE, Patrick DELADERIERE, Vincent MASSON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Claude JOCHMANS donne pouvoir à Michel MENY, Cécile SEITE donne pouvoir à Véronique CHOISELAT.

Absent : Patrick RAMIER.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

**CANDIDATURE ET ADHÉSION À LA MARQUE
"PETITES CITÉS DE CARACTÈRE® "**

Améliorer le cadre de vie des Nogentais, œuvrer à l'attractivité et au rayonnement de Nogent-sur-Seine. Nos efforts constants pour mettre en œuvre ces engagements de mandature portent leurs fruits, et permettent à notre ville de poursuivre son développement, en préservant l'équilibre entre vitalité économique et qualité de vie reconnue.

Ces résultats se matérialisent dans le quotidien des Nogentais, mais aussi au travers de l'obtention de labels qui viennent récompenser et reconnaître le travail accompli.

Qu'il s'agisse du 3^{ème} laurier du label « Ville Active et Sportive », récompensant la qualité de notre politique sportive et de nos infrastructures, ou de l'exigeante 4^{ème} fleur de « Villes et Villages Fleuris » qui montre qu'un travail de longue haleine en collaboration avec nos partenaires crée les conditions d'un cadre de vie et d'un environnement préservés, l'année 2024 aura été pour Nogent-sur-Seine celle de la reconnaissance.

Fort de ces succès, la Ville veut présenter sa candidature au label « Petites Cités de Caractère® », qui vise à valoriser, animer et promouvoir les aspects patrimoniaux et touristiques des territoires pour assurer son développement.

Au-delà d'un moyen de promotion du territoire, le label « Petites Cités de Caractère[®] » est d'abord un processus d'accompagnement continu de ses membres et de leur projet patrimonial, en fédérant l'ensemble des parties prenantes, des services de l'Etat aux acteurs du tourisme et de la culture, en passant par les acteurs locaux.

Le label repose sur une charte qualité détaillée, et exhaustive qui a pour objectif de structurer la politique de sauvegarde, de valorisation, d'amélioration et de mise en valeur du patrimoine local menée par les collectivités. La pertinence de ces politiques est notamment appréciée par leur mise en œuvre sur le long terme.

Madame le Maire précise à l'assemblée délibérante que la Ville remplit l'ensemble des critères d'admission préalables pour candidater (cité dense dont la population est inférieure à 6 000 habitants, présence d'une AVAP, etc.), plus particulièrement sur la question patrimoniale.

En effet, la Ville démontre depuis de longues années son investissement constant pour réhabiliter, valoriser et ouvrir au plus grand nombre son patrimoine de qualité, comme en témoigne la restauration majeure de l'Eglise Saint-Laurent, ou plus récemment le projet Murs en Seine.

En faisant acte de candidature à l'adhésion, la commune s'engage à entretenir, restaurer et mettre en valeur son patrimoine, embellir et requalifier ses espaces publics dans le respect de la charte du label « Petites Cités de Caractère[®] ».

La candidature s'inscrira dans le calendrier suivant :

- décembre 2024 : acte de candidature de la ville de Nogent-sur-Seine ;
- 1^{er} trimestre 2025 : préparation du dossier de candidature en lien avec l'association ;
- mars 2025 : dépôt du dossier de candidature ;
- 2^{ème} trimestre 2025 : visite de la commission d'homologation du label « Petites Cités de Caractère[®] ».

Le coût de l'adhésion à la marque « Petites Cités de Caractère[®] » est le suivant :

- une cotisation annuelle de 1,24€ par habitant + 200€ par an (plafonnée à 4 000€/an), soit un montant annuel de 4 000€ ;
- des frais d'entrée au sein du réseau d'un montant unique de 400€ ;
- un forfait unique de 400€ pour le dépôt à l'INPI du contrat de licence de la marque, après obtention du label ;
- un budget pour l'acquisition de matériel Petites Cités de Caractère[®] (panneaux d'entrée de ville, kakémonos, etc).

L'obtention du label « Petites Cités de Caractère[®] » représente la consécration des efforts que nous avons engagés depuis plusieurs années, pour faire de notre ville un lieu préservé au cadre de vie et au patrimoine reconnus. Gage de qualité et d'attractivité pour les visiteurs et les touristes, le label viendra renforcer notre visibilité et notre référencement en matière touristique.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- d'autoriser le dépôt de la candidature de la ville de Nogent-sur-Seine au label « Petites Cités de Caractère[®] » ;
- d'autoriser l'adhésion à la marque « Petites Cités de Caractère[®] » selon les conditions financières évoquées ci-dessus ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'Adjoint s'y substituant, à signer tout document relatif à cette candidature ;
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Pierre MATHY, Murielle DOUSSOT, Loïc CHAMPION, Emmanuelle STEIB, Alain BARAYON, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Alain DAMASSE, Bénédicte HOUDRE, Anita FARGUES, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Michel MENY, Claude JOCHMANS, Pierre GUILBERT, Véronique CHOISELAT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Laurent LEVASSEUR, Sylvie TAPREST, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Florian DOYEN, Cécile SEITE, Michèle DHEURLE, Patrick DELADERIERE, Vincent MASSON.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Marie-Claude GUELIN